



BACTÉRIE XYLELLA FASTIDIOSA

Appel à la vigilance - maintien et amplification du réseau de surveillance :

Dès le 18 mars 2014, nous vous avons informé sur la menace que représente l'arrivée dans le sud de l'Italie de la bactérie *Xylella fastidiosa* (voir BSV Olivier n°1 / 2014) et sur la mise en place en France d'un réseau de surveillance.

À ce jour aucune présence de la bactérie en France n'a été relevée. Seuls des plants de caféier porteurs de la bactérie ont été interceptés avant leur entrée dans le pays.

Une décision d'exécution de l'Union Européenne (13/02/2014, notifiée sous le numéro C(2014) 726) interdit le transport de matériel végétal en provenance de cette Province, à l'exclusion des plantes réputées indemnes (article 1 et annexes 1 et 2 de la décision exécution).

L'UE a commandité une expertise auprès de l'EFSA (Autorité Européenne pour la Sécurité des Aliments) qui a été publiée en janvier 2015 : <http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/150106.htm>

Cette bactérie a été détectée fin novembre 2013 sur des oliviers dans la Province de Lecce, dans la Région des Pouilles, dans le sud de l'Italie.

À ce jour la zone de présence de la bactérie est restée confinée dans la Province de Lecce, où 8000 ha d'oliviers ont été détruits. Les autorités italiennes ont mis en place des mesures de confinement et d'éradication des oliviers atteints.

Cette maladie concerne en particulier l'olivier, mais aussi de nombreuses autres plantes cultivées, ornementales et forestières : le laurier rose est tout particulièrement vulnérable. Les spécialistes savent que les agrumes, les pêchers, les amandiers, les abricotiers, les pruniers peuvent également être atteints, mais aussi des chênes et des variétés d'acacias et de pervenche. La connaissance exacte de la liste des végétaux vulnérables n'est pas connue de façon exhaustive à ce jour. Aucune information actuellement sur une sensibilité variétale des oliviers. La diffusion de la bactérie se fait essentiellement par les plants de végétaux ou les greffes. Les olives et les noyaux ne sont pas considérés comme des moyens de propagation. Les insectes qui se nourrissent du xylème des végétaux sont tous potentiellement des vecteurs de transport de la bactérie. Ils sont très divers et très nombreux et il n'est pas envisageable de les éradiquer par des pesticides.

Il faut bien reconnaître que de nombreuses zones d'ombre entourent cette bactérie qui avait jusqu'ici commis de gros dégâts sur les agrumes au Brésil et la vigne aux États-Unis.

Le Ministère de l'Agriculture (DGAL et SRAL dans les régions) a décidé de renforcer le dispositif de surveillance dont les bases ont été précisées fin février 2015 au cours d'une réunion avec les représentants de la filière.

Le réseau de vigilance mis en place en mars 2014 par l'AFIDOL, le réseau des techniciens oléicoles et le SRAL est maintenu. Nous vous en rappelons le fonctionnement ci-dessous. Les services du Ministère de l'Agriculture vont renforcer les contrôles auprès des revendeurs de plants. Par ailleurs un laboratoire de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) s'est doté des moyens d'analyse permettant de détecter la présence de *Xylella fastidiosa* sur des échantillons de végétaux). Un poste de chercheur sur cette bactérie a été financé par l'État.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance d'une part quand à l'origine de votre matériel végétal quel qu'il soit et surtout s'il provient de la Province de Lecce.

Les symptômes de la maladie sont décrits dans la traduction de la page internet de l'organisme européen qui suit cette affaire, que nous vous proposons en téléchargement ici :

<http://afidol.org/fichiers/pierce.pdf>

Les dessèchements sur les végétaux se manifestent entre mai et août.

Nous vous invitons à contacter un de nos partenaires le plus proche de votre oliveraie si vous suspectez la présence de végétaux atteints.

ATTENTION : les symptômes de roussissement ou de dessèchement rapide de tout ou partie de la frondaison peuvent être confondus avec ceux provoqués par un coup de froid, une asphyxie racinaire par excès d'eau, la verticilliose ou une attaque d'hylésine :

- froid: l'hiver 2013/2014 a été particulièrement doux de façon générale.

- hylésine : seuls quelques rameaux sèchent et l'insecte signale sa présence par des trous dans les bois facilement visibles dans la zone limitant la partie verte (vers le tronc) et la partie sèche (vers l'extrémité de la branche).

- verticilliose ou asphyxie racinaire : ces dégâts se situent dans une zone issue d'un rameau, d'une charpentièrre, d'un tronc de cèpée. Ce sont les pousses qui proviennent d'une "ligne de sève" qui dépérit. La maladie de pierce se manifeste dans une "boule de feuilles" par "proximité géométrique", sans se soucier à quel rameau les feuilles appartiennent.

Partenaires du réseau :

- Alpes-de-Haute-Provence : Alex Siciliano – Groupement des Oléiculteurs de Haute Provence et du Luberon (alex@oleiculteurs.com)

- Alpes Maritimes : Maud Cuchet Damiens – Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes (mcuchet@alpes-maritimes.chambagri.fr)

- Bouches du Rhône : Nathalie Serra Tosio – Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de la Vallée des Baux / CIVAM 13 (civam13@wanadoo.fr)

- Drôme : Benoit Chauvin Buthaud – Chambre d'Agriculture de la Drôme (bchauvinbuthaud@drome.chambagri.fr)

Florence Roche – Société Coopérative du Nyonsais (fr-nyonsnature@orange.fr)

- Var : Rémi Pécout – Chambre d'Agriculture du Var (remi.pecout@var.chambagri.fr)

- Vaucluse : Isabelle Casamayou – Groupement des Oléiculteurs de Vaucluse / CIVAM 84 (civam84@wanadoo.fr)

œil de paon (*Spilocaea oleaginum*)

Les conditions climatiques humides avec des pluies qui tombent dans des températures voisines de 15°C sont particulièrement favorables au développement de ce champignon. Il se manifeste sur les feuilles par des taches circulaires grises puis sombres pour au final aller vers le grisâtre parfois teinté de jaune. Les feuilles du bas de la frondaison sont attaquées plus fortement. Les feuilles atteintes meurent et chutent.

Plus d'infos ici : http://afidoltek.org/index.php/L'oeil_de_paon

Cette maladie n'est pas mortelle pour l'olivier mais a des conséquences directes sur la production d'olives : absence de la formation des grappes florales et mauvaise alimentation des petits fruits qui n'arriveront pas à rester sur les rameaux.

Dès à présent les observateurs ont visité quelques oliveraies où les arbres sont fortement défoliés et pour lesquels la production 2015 est donc fortement compromise.

Au-delà des conditions climatiques d'autres paramètres sont à prendre en compte :

- la situation du verger : les bas-fonds, l'absence d'aération, le degré d'humidité ambiant sont autant de facteurs favorisant l'œil de paon.

- les variétés : la lucques, le cailletier, la tanche entre autres sont sensibles à cette maladie. À l'inverse, la picholine et l'aglandau par exemple sont moins sensibles.

Le SRAL PACA a mis en ligne un formulaire gratuit (OPTIPAON) qui vous permet en quelques questions de mesurer le degré de risque dans lequel se trouve votre oliveraie : http://www.agrometeo.fr/op_oad.asp

L'aération de la frondaison par la taille constitue un bon moyen de freiner le développement du champignon.

En 2014, les oliveraies favorables au développement de l'oeil de paon ont été particulièrement attaquées. Elles se trouvent à nouveau en forte situation de risque, même si les taches ne sont pas encore visibles.

Teigne de l'olivier (Prays oleae)

À cette époque de l'année, la chenille est encore dans la feuille où elle a creusé une galerie très fine. Elle va ensuite grossir pour sortir de la feuille dans les prochains jours.

Au cours de la taille de vos oliviers nous vous invitons à effectuer quelques comptages de feuilles minées : le seuil de risque est au-dessus de 10 % de feuilles minées.



Pour l'instant, les observateurs n'ont relevé que quelques vergers dans lesquels ce seuil était atteint. Soyez vigilant !

Cochenille noire de l'olivier (Prays oleae)

Aucune présence de cet insecte au-delà des seuils de risque n'a été observé.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :
Chambre d'Agriculture du Var, SIOVB, GOHPL.

COMITÉ DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :
Rémi Pécout (CA83), Nathalie Serra-Tosio (SIOVB), Alex Siciliano (GOHPL),

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.